

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

ON S'ABONNE :
Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
en lui adressant *franco* un mandat
sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
TARN-ET-GARONNE :
Un an 46 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
25 centimes la ligne
RECLAMES,
50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.
— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

| CALENDRIER DU LOT. | | | |
|--------------------|--------|--------------|---|
| DAT. | JOURS. | FÊTE. | FOIRES. |
| 5 | Jeudi. | se Agathe. | Puy-l'Évêque, Sonac, Cressensac, Dé- gagnac. |
| 6 | Vendr. | se Hyacinthe | Catus, Sauzet. |
| 7 | Samedi | s. Romuald. | |

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

| SERVICE DES POSTES. | | |
|-------------------------|---|------------------|
| DEPART. LEVÉE DE BOÎTE. | DÉSIGNATION DES COURS. | DISTRIBUTION. |
| 7 h. 30' du matin. | Paris, Bordeaux, Toulouse : t le midi. | 6 h. 30 m. du s. |
| 7 heures du soir. | Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnaud-Montrastier. | 7 h. du m. |
| 10 heures du soir. | Figeac (Labenque, l'Aveyron), Fumel, Castelnaud, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry. | 7 h. du m. |

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 31 Janvier 1863

BULLETIN

Les nouvelles qui nous parviennent aujourd'hui de Varsovie ou des frontières de la Pologne, dit notre correspondance, ne nous apportent encore que peu d'éclaircissement sur les véritables causes de l'insurrection et sur les plans des chefs de ce mouvement qui va imposer à la malheureuse patrie de Kosciusko, tant de nouveaux martyrs. D'après une dépêche de Varsovie, du 25 janvier, la grande propriété et les paysans s'abstiendraient de prendre part à la lutte; la petite bourgeoisie, les ouvriers et quelques petits propriétaires en seraient les principaux acteurs. La Gazette de Breslau ajoute que le principal noyau de l'insurrection se trouve dans les cercles de Gostonin et de Kielce, que Piotrkow est entre les mains des insurgés et qu'une proclamation promet aux paysans la propriété des terres qu'ils cultivent. Enfin, des dépêches de Cracovie, du 17, prétendent qu'il y a eu divers engagements près de Siedlce, Suruz et Cojilnice, défavorables aux russes, et que le Grand-duc Constantin a réclamé un renfort de 50,000 hommes.

Il ne faut pas oublier que ces détails eux-mêmes ne doivent être accueillis qu'avec une grande réserve, puisque nous savons depuis hier que les communications sont coupées presque. En dehors des dépêches, des lettres particulières transmises à des feuilles allemandes attribuent au recrutement les premiers conflits qui ont déterminé l'insurrection. Dès le 15 janvier, jour fixé pour le recrutement, plusieurs centaines de

jeunes gens avaient quitté Varsovie, et comme on continua les jours suivants à s'emparer des conscrits, beaucoup de ces derniers profitèrent de ce que les barrières étaient encore ouvertes pour se sauver dans les provinces. Le comité central invita alors les fugitifs à former de grandes bandes dans différentes provinces, et beaucoup des individus, les plus ardents, qui n'étaient pas même atteints par le recrutement, se laissèrent entraîner à rejoindre ces bandes. Depuis, le gouvernement a fait occuper les barrières, mais la jeunesse continue à s'échapper par les remparts ou à l'aide de costumes de paysans.

Les troupes sont réunies en nombre, surtout près de Karmienna, au-dessous de Modlin près de la forteresse lithuanienne de Bretz. Les jeunes gens sont très mal armés; un petit nombre d'entre eux seulement ont des revolvers et des fusils, quelques-uns ont des poignards. Un placard du comité révolutionnaire a annoncé que l'on n'avait pu faire passer la frontière aux armes que l'on avait achetées. Le même placard déclare traître à la patrie le marquis Wielopolski et son fils.

Un Journal de Turin assure que le ministère de l'agriculture et du commerce va être supprimé et réuni à celui des travaux publics. Le contentieux administratif sera également supprimé et les causes dont il connaissait soumises aux tribunaux ordinaires.

Deux décrets royaux viennent d'être promulgués par le gouvernement sur la réorganisation des chambres du commerce et des arts du royaume d'Italie.

certains chiffres : — La Stratonice de Ingres a été acquise au prix de 92,000 francs !

Le même mouvement, dans des proportions plus modestes, à la vérité, mais tout aussi sensibles, s'est produit au milieu de nous, dans notre petite ville. Le goût des arts, des beaux-arts en particulier, a fait des progrès palpables. Qu'on daigne jeter les yeux autour de soi, on pourra s'assurer que, depuis un très-petit nombre d'années, des tendances marquées et des faits significatifs en sont un témoignage éclatant. Ils nous démontrent que, en dépit des pessimistes et des indifférents, le temps marche et la lumière se fait.

Tel fait isolé passe inaperçu, qui, joint à une foule d'autres, donne la mesure de ce progrès notable. Beaucoup seraient surpris de voir grouper tous les signes, toutes les améliorations, tous les progrès issus de ce mouvement : ils sont, pour nous, autant de symptômes favorables pour l'avenir !

Qui n'a été frappé, en son temps, de l'acquisition des statues en marbre de deux personnages illustres, et des bustes de tous les hommes célèbres du pays, exposés dans la chambre des délibérations de notre conseil départemental ? qui n'a remarqué l'installation d'une magnifique statue de la Vierge ? qui n'a admiré ces deux remarquables tableaux du roi Murat et du maréchal Bessières ? enfin, les deux magnifiques portraits de l'Empereur et de l'Impératrice ? — Et, sans remonter à un grand nombre d'années en arrière, qui n'a vu, avec plaisir, cette restauration si délicate, si soignée de la chapelle consacrée à la Vierge, dans la Cathédrale ? qui n'a contemplé ce splendide portique, naguère encore caché à tous les yeux et perdu pour tous les vrais amis du beau ?

Mais parmi les circonstances de ces derniers temps, capables de nous confirmer dans la pensée du progrès public, en faveur des beaux-arts, nous pouvons citer : la restauration de la chapelle de l'évêché, entreprise, avec autant d'à-propos que de goût, par les or-

— Le journal l'Italie prétend que le petit brigandage qui travaille dans quelques localités rurales ne pourra être complètement détruit qu'avec le temps. Les remèdes énergiques ne serviraient de rien.

La discussion de l'Adresse a commencé le 27 Janvier, dans les chambres prussiennes. On croit que le projet de la gauche sera voté à une très forte majorité, et que les paragraphes relatifs à la constitution ne rencontreront d'opposition que de la part des huit ou dix voix qui, au sein de l'assemblée, forment le contingent du parti féodal.

Une importante dépêche adressée, le 9 janvier, par S. Exc. le ministre des affaires étrangères au ministre de l'Empereur, à Washington, vient démontrer une fois de plus que le gouvernement impérial ne se lasse pas dans son désir de rendre la pacification possible entre le Nord et le Sud de l'Amérique. M. le ministre écarte toute idée d'ingérence étrangère et propose simplement, celle de la réunion de plénipotentiaires des deux parties, qui, sans cesser les hostilités, délibéreraient sur les moyens d'arriver au rétablissement de la paix. Espérons que le gouvernement de Washington fera bon accueil à la nouvelle proposition de la France.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Paris, vendredi, 30 janvier.

Dans la séance d'hier du Sénat, les six premiers paragraphes de l'Adresse ont été adoptés.

Dans le paragraphe 7, relatif à l'Italie. M. Thouvenel a expliqué que s'il a quitté le ministère, c'est

dresde Mgr Bardou, notre Evêque regretté, en second lieu, la restauration de la chapelle de la maison d'éducation de la ville, dite des sœurs de Nevers.

Chacun a pu admirer les mérites de la décoration de la chapelle de l'évêché; nous donnerons, aujourd'hui notre attention spéciale à la seconde.

Ce travail artistique, digne d'une attention sérieuse, consiste dans la décoration du sanctuaire. Il se divise en deux parties : dans la première, sans contredit la plus remarquable, nous placerons les peintures à la fresque, appliquées sur la surface intérieure de la coupole; dans la seconde, les peintures murales qui décorent la surface de l'hémicycle de l'abside.

Le sujet est celui-ci : « La Vierge sainte est proclamée reine des Cieux; elle va recevoir des mains de Dieu le père, en présence de son divin fils, le symbole de sa dignité nouvelle dans le séjour des saints : Une couronne immortelle ! — Grave sujet ! grande conception ! Cette glorification, sorte d'apothéose de la Vierge, réunit tous les caractères propres à un sujet choisi pour la majesté d'un tel lieu. Nulle image n'était plus capable d'inviter au recueillement et à la prière, d'élever l'âme à un degré plus élevé. Mais c'était aussi une inspiration heureuse ! c'était un hommage rendu à la Vierge-Marie, sous le patronage de qui cette sainte chapelle était placée ! Ce sujet est distribué en trois groupes : ils concourent tous à augmenter l'effet d'un splendide triomphe.

Dans celui de face, on remarque l'image de Dieu le père tout-puissant et du Dieu sauveur : au milieu, l'image de la Vierge. — Le groupe de gauche, représente la personnification de l'harmonie céleste. Des vierges font retentir les espaces des sons de l'orgue et des harpes : Elles chantent leurs cantiques de gloire en l'honneur de la divine Vierge. — Dans le groupe de droite, on reconnaît le chœur des génies célestes. Au milieu des nuages vaporeux, des anges tenant des guirlandes de fleurs enlacées, portant des vases de parfums, élèvent des bannières et se grou-

qu'il considérait la réconciliation avec Rome comme impossible.

M. Billault a constaté que la politique de l'Empereur était toujours l'indépendance de l'Italie et l'indépendance du Saint-Siège.

La conciliation, a ajouté M. Billault, na pas encore abouti, mais on n'en désespère pas; actuellement le non possumus vient de Turin.

Le paragraphe a été adopté.

Breslau, 29 janvier.

Le chemin de fer a été détruit près de Pétritia; le train de Varsovie n'est pas arrivé.

Athènes, 24 janvier.

Des conflits ont eu lieu à Mania, Mégara, au Pirée et à Nauplie; un officier anglais a été tué.

Paris, 29 janvier.

New-York, 17 janvier.

Le message du président Davis au congrès conféré vient d'être publié.

M. Davis constate que le Sud désire la paix; mais il est résolu à ne pas se soumettre.

M. Davis se plaint des puissances européennes qui ont déclaré leur neutralité sans reconnaître la souveraineté du Sud.

M. Davis censure la conduite des armées fédérales. Les officiers fédéraux qui tenteraient d'exécuter la proclamation du président Lincoln seront jugés comme criminels.

L'Alabama a capturé deux nouveaux navires.

La reprise des hostilités sur le Potomac aura lieu prochainement.

Change, 161; Coton, 72.

Londres, 29 janvier.

Les journaux applaudissent à la démarche faite en Amérique par le gouvernement français; mais ils ne croient pas à son succès.

Paris, 29 janvier.

La Presse de Vienne annonce que le Sénat de Bucharest préparerait une proposition tendant à la déchéance de Couza pour violation de la Constitution des Principautés.

Athènes, 27 janvier.

L'assemblée s'est constituée. Elle élira un président pour un mois, probablement M. Valbis.

Le Journal de Saint-Petersbourg, du 29, contient les nouvelles suivantes :

pent en foule pour apporter à la nouvelle reine des Cieux, l'hommage de leur amour.

Puisque cet ensemble forme la partie la plus importante, la partie capitale de l'œuvre du peintre, nous pourrions dire ici notre sentiment. Eh ! bien, nous n'hésitons à reconnaître que l'artiste est digne des éloges les plus sincères. — Après le mérite d'une distribution sage et réfléchie dans l'ensemble du sujet, il a eu celui de donner à chaque personnage le cachet de grandeur qui lui appartient, l'expression des traits qui semblent convenir le mieux à son image idéale. Quiconque admirera le caractère de majesté divine qui ressort de l'attitude, aussi bien que des traits austères du Dieu tout-puissant ! le Christ sauveur, son fils, réflète sur son visage la bonté et la douceur ! Enfin, la Vierge, dont la tête humblement inclinée, s'apprête à recevoir l'emblème de la puissance, a, dans sa pose, la noblesse qu'inspire le sentiment de sa transfiguration; dans sa figure, une expression infinie de candeur et d'humilité, de ravissement et d'extase, si justement vrais dans ce moment solennel !

Pour parler, à cette heure, des qualités de l'exécution, nous le dirons avec conviction, elles révèlent un peintre habile, un artiste de finesse et de goût. Nous constaterons, avant tout, une correction de dessin peu commune : les personnages sont bien posés, les proportions bien gardées et les différents plans bien gradués. Après cela, la palette est riche de couleurs, mais de couleurs harmonieuses. Rien qui contraste, rien de heurté; au contraire, les transitions les plus faciles et les plus tendres. Les visages son d'une touche délicate et charmante; les draperies, d'ailleurs, bien souples, sont d'une couleur caractéristique et amortie, à la fois. Les perspectives enfin sont bien ménagées ! Il est difficile d'exprimer combien le ciel est limpide, les nuages légers et transparents, combien d'innombrables têtes d'anges, bien détachées sur un fond d'azur tendre, se perdent suc-

Feuilleton du samedi, 31 janvier.

BEAUX-ARTS.

Un philosophe de l'antiquité, en présence d'un contradictoire qui niait le mouvement, se contenta de marcher.

A ceux qui nieraient l'entraînement du public vers la culture des arts, on pourrait faire une réponse aussi laconique et aussi concluante : « Ouvrez les yeux. »

De toutes parts, à l'exemple de la cité moderne, urbs, les grandes villes de France s'efforcent de prendre part au banquet artistique; à l'exemple de Paris, où sont concentrés des spécimens admirables de toutes les branches des beaux-arts, où sont entassés des chefs-d'œuvre de toutes les écoles et de toutes les époques, toutes les cités de l'Empire veulent aussi se montrer dignes d'un siècle de lumières.

Partout des expositions de tableaux ! des expositions de salons de peinture ancienne et moderne ! des ventes de collections particulières ! des écoles de beaux-arts ! des établissements de musées ! — A Marseille, une exposition de peinture a eu lieu dans le courant de l'année dernière : On y trouvait rassemblées des œuvres d'artistes de tous les points de la France. Elle a été brillante assurément; son plus grand mérite, peut-être, a été de révéler l'existence d'un grand nombre de peintres indigènes. En un mot, cette solennité a été considérée par les hommes spéciaux, les hommes les plus compétents, comme un augure des plus favorables pour l'avenir de l'art dans les grandes villes, dans la province entière. — Ces jours derniers encore, — car, après tout, l'engouement pour l'art, de même que la valeur d'une œuvre artistique, peut recevoir une consécration de

Pologne, 28 janvier, à midi.

Les bandes insurgées sont cachées dans les forêts. En plusieurs endroits les paysans livrent les insurgés. Près de Lublin, vingt individus, parmi lesquels se trouve un prêtre, ont été livrés aux Russes et sont renvoyés devant les conseils de guerre. De partout arrivent des nouvelles favorables au gouvernement.

Berlin, 29 janvier.

Aujourd'hui, à la Chambre des députés, M. de Bismark a déclaré qu'il était faux que le gouvernement projetât un conflit pour amener des divisions et des dissidences intérieures.

L'Adresse de la majorité a été votée par 253 voix contre 68.

Les communications télégraphiques avec Varsovie, par Mislowitz sont de nouveau interrompues.

Par suite de la rareté du numéraire à Saint-Petersbourg, la banque n'en donne plus.

Pendant que le Corps Législatif votait, mardi dernier, avec enthousiasme et à l'unanimité des voix, le crédit de 5 millions applicables à tous les départements atteints par la crise cotonnière, la charité privée s'empresse d'apporter de larges offrandes, qui montent déjà aujourd'hui au chiffre de un million et demi. Dès à présent, toute inquiétude doit disparaître : la France a prouvé, une fois de plus, que les calamités intérieures la trouvent aussi forte et aussi unie que les dangers extérieurs.

DE TROMONTS.

Les dernières nouvelles de Chine, datées du 6 décembre, annoncent que des détachements anglo-français continuent à parcourir les environs de Shanghai. Les rebelles se retirent partout devant nos marins et nos soldats, et l'on espérait que, traqués ainsi sans relâche, ils finiraient promptement par abandonner le voisinage de Shanghai et de Ning-Po. L'état sanitaire des forces alliées était excellent.

L'amiral Jaurès était arrivé le 12 décembre à Hong-Kong avec la frégate la *Sémiramis*.

L'avis de vapeur le *Taurècle*, également destiné à la station des mers de Chine, était à Singapour à la même époque et devait repartir le 18 décembre pour se rendre à sa destination en touchant à Saïgon. (Moniteur.)

On écrit d'Orléans au *Journal de Rouen* :

« Mgr l'évêque est monté en chaire avant-hier dimanche, comme il l'avait annoncé. Il y avait, à la Cathédrale de Sainte-Croix, un auditoire plus nombreux encore qu'à l'ordinaire.

« Mgr Dupanloup ne lui a pas adressé une longue exhortation : « Ce n'est pas, a dit le » prêtre, le temps des grands discours, mais » des grandes œuvres. Vous savez les malheurs » dont je viens aujourd'hui plaider auprès de » vous la cause. Un roi, dont le nom est resté » parmi nous vaillant et populaire, disait un » jour à ses compagnons d'armes, dont avec » raison il se croyait sûr : Mes amis, je suis » votre roi, vous êtes Français, voilà l'ennemi, » marchons ! » Je ne vous adresserai pas

cessivement dans le plus profond éloignement. Le Ciel est l'infini, et les personnages sont naturellement suspendus dans l'espace.

En raison de l'effet harmonieux dont nous venons de parler, quelques personnes seraient portées à penser que le coloris manque de vigueur et d'éclat. Outre que l'auteur peut avoir, dans sa manière, les principes qui font l'objet d'une tendance marquée de l'école moderne, nous croirions volontiers qu'il ne s'est point mépris sur l'appréciation de ses juges : selon nous, il a voulu résister sciemment à des exigences, également repoussées par le goût et la raison. Il s'agit d'un sujet idéalisé, d'un tableau où tout doit paraître sous le transparent d'un voile léger, avec le prestige d'une féerie mystérieuse, — tout, ce nous semble, commandait au peintre de donner à sa couleur la suavité et la fusion d'un magique et sensible mirage.

Cependant les qualités que nous venons de constater, nous les retrouvons, à un égal degré, dans la partie d'ornementation de l'hémicycle. Tous les genres s'y trouvent mêlés, sans doute ; mais on a pris dans chacun, ce qui pouvait s'accorder au style du moment : le style roman y domine. L'effet est des plus agréables. C'est avec délices que l'œil se repose sur des médaillons où sont représentés des attributs allégoriques. Ils sont placés au milieu de panneaux, encadrés eux-mêmes de charmants motifs, de dessins gracieux, aux enluminures les plus variées. Quel bouquet de lys et quel bouquet de roses !

Nous avons remarqué des reflets de lumière et des reflets d'ombre admirablement rendus. Une corniche, placée à la base de la coupole, recevant le jour par un ciel-ouvert, ménagé dans le haut, semble projeter son ombre au-dessous : l'illusion est complète.

Au demeurant, l'exécution de ce travail fait le plus grand honneur à l'artiste toulousain, M. Arsène Robert. Ce patricien distingué n'en était pas, du reste, à son coup d'essai : il a accompli déjà bien des œu-

» d'autres paroles en ce jour : Je suis votre » évêque, vous êtes chrétiens, nous n'avons » pas d'ennemis, mais des frères qui souffrent, » volons à leurs secours ! »

« Puis, Mgr Dupanloup est descendu de chaire et il a fait la quête ; elle s'est montée à 15,289 francs, sans parler de 16,000 kilogrammes de pommes de terre emballés et dirigés franco le même jour de la gare d'Orléans à la gare de Rouen. »

On lit dans le *Siècle* :

Plusieurs de nos correspondants proposent de conjurer la crise industrielle en organisant une vaste loterie de bienfaisance. Ce mode ouvre, en effet, de nouveaux débouchés à la bienfaisance, pourvu que les lots se composent non-seulement de sommes déterminées, mais aussi d'objets d'art ou de produits industriels. On ne peut contribuer que par l'acquisition d'un ou de plusieurs billets au succès des lotteries dont les gains sont exclusivement en numéraire ; mais que le bénéfice aléatoire sur des tableaux, des livres, des gravures, des photographies, des meubles, des bijoux, etc., et les dons vont affluer. La pensée de faire l'abandon d'une journée de travail a été accueillie avec une faveur incontestée ; eh bien ! dans une loterie telle que nous la supposons, ce sont des journées de travail que donneront les artistes, les gens de lettres, les fabricants. Quoique le don de leurs œuvres pût leur sembler plus facile et moins onéreuse qu'un sacrifice pécuniaire, le public leur en saurait gré davantage, car l'exposition des lots le mettrait à même de rendre hommage au talent comme à la générosité.

L'un des plus ingénieux projets qu'ait inspiré la crise est celui de M. L. Girard. L'industrie cotonnière française représente chaque année, pour la région du Nord, de l'Ouest et de l'Est de la France, un somme de produits manufacturiers de plus de 500 millions de francs, dont 345 millions environ représente la main-d'œuvre, les façons, etc., pour 6 millions 250,000 broches de filatures, 75,000 métiers mécaniques et 198,000 métiers à bras.

Plutôt que de laisser s'éteindre cette industrie, s'éparpiller et s'étioler davantage les 350,000 ouvriers de cette partie importante de la production nationale, plutôt que de laisser se détruire et s'abîmer par la rouille et l'innaction un matériel usinier représentant des sommes énormes, M. L. Girard demande s'il ne conviendrait pas d'instituer pour le coton une caisse différentielle, sous la garantie de l'Etat, laquelle caisse créerait un capital de 40, 50, 60, 100 millions, couvert par des obligations représentées et garanties par les usines et le matériel usinier. Ce serait la dette de l'industrie cotonnière, comme l'année dernière on aurait eu la dette de l'industrie séricicole, il y a deux ans, la dette des céréales, des sucres, du vin, etc. En un mot, il y a là le germe d'une caisse nationale différentielle d'avantages ou de secours pour les grandes calamités publiques, inondation, incendie, etc., etc.

Un honorable citoyen de Lille s'est adressé à l'administration locale pour l'inviter à pousser activement des travaux d'agrandissement

vres, dont le mérite a été reconnu par les hommes les plus compétents ; et les journaux d'un grand nombre de départements du Midi l'ont déjà signalé de la manière la plus élogieuse. Nous sommes heureux que son talent ait eu l'occasion de s'exercer une fois de plus : ce sera pour lui un nouveau titre à une renommée méritée, pour nous la possession d'une page remarquable, d'un riche modèle à offrir à nos jeunes néophytes.

Nous aurions beaucoup à dire encore sur l'ensemble de l'édifice, sur l'harmonieuse concordance avec laquelle tout a été prévu et soigneusement traité. Nous voudrions parler de certains points, plus spécialement présents à notre pensée, notamment des chapiteaux des colonnes qui soutiennent les tribunes latérales, des vitraux colorés qui tamisent le jour des haies, d'une certaine frise qui décore le contour supérieur de la porte extérieure : sous le double rapport du sentiment et de l'exécution, il y aurait des choses flatteuses à dire. Mais un espace circonscrit nous est dévolu ; nous ne pouvons nous permettre de telles digressions. Nous avons le devoir de signaler les faits les plus saillants, les productions de réelle valeur ; nous ne pouvons qu'encourager les hommes de goût à aller juger par eux-mêmes.

Toutefois, nous ne voulons pas terminer sur cet intéressant sujet et nous éloigner du remarquable établissement, où se trouve la chapelle dont nous venons de parler, sans laisser, ici, le tribut de notre reconnaissance pour la vénérable personne qui nous a mis à même d'apprécier un semblable travail et d'accomplir un acte de justice envers l'auteur. Avec une bonté et une complaisance parfaites, — qualités, du reste, communes à toutes les saintes femmes vouées à la mission sublime d'instruire et d'élever la jeunesse, — M^{me} la Supérieure du pensionnat Sainte-Marie nous a donné toutes les facilités possibles et tous les renseignements désirables pour l'accomplissement de notre tâche. Nous la supplions de vouloir bien re-

arrétés depuis longtemps en principe, et dont l'exécution exige un grand nombre de bras. Il y aurait là du travail pour les ouvriers inoccupés.

Les dames des halles et marchés de Paris, dont la bienveillance est traditionnelle, ont établi entre elles des souscriptions et organisé des quêtes en faveur des ouvriers cotonniers. D'autres quêtes se font au sein de la garde nationale parisienne, et l'on nous signale les heureux résultats déjà obtenus dans plusieurs Compagnies, notamment dans la 3^e du 43^e bataillon, capitaine Sorel.

CORPS LÉGISLATIF.

Compte-rendu de la séance du Lundi 26 janvier 1863.

PRÉSIDENCE DE M. RÉVEIL, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 4 heures moins un quart. Le procès-verbal de la séance du 24 janvier, lu par M. le marquis de Talhouet, un des secrétaires, est adopté.

M. Mame dépose un rapport sur le projet de loi approuvant les clauses financières applicables à l'exécution du chemin de fer de Napoléon-Vendée aux Sables-d'Olonne et de Napoléon-Vendée à Bressuire.

MM. de Dalmas, Duplan, Douesnel déposent des rapports sur trois projets de loi d'intérêt local.

M. le président communique au Corps-Législatif : 1^o Un décret par lequel M. le général Blondel, conseiller d'Etat, est chargé, conjointement avec les commissaires déjà nommés, de soutenir la discussion du budget de 1864 ; — 2^o Un décret par lequel M. Thuillier, conseiller d'Etat, est chargé, conjointement avec les commissaires déjà nommés, de soutenir la discussion du projet de loi portant ouverture, sur l'exercice 1863, d'un crédit extraordinaire de 5 millions de francs en faveur des localités où l'industrie cotonnière est en souffrance.

L'ordre du jour appelle le rapport sur le projet de loi portant ouverture du crédit extraordinaire de 5 millions de francs, qui vient d'être mentionné.

S. Exc. M. Baroche, président du conseil d'Etat, et MM. les membres du conseil d'Etat, chargés de soutenir le projet, sont présents.

M. le Président : La parole est à M. Pouyer-Quertier, rapporteur.

M. Pouyer-Quertier : J'ai l'honneur de déposer le rapport sur le projet de loi concernant le crédit extraordinaire de 5 millions.

Voix nombreuses : Lisez ! lisez !
M. Pouyer-Quertier donne lecture de son rapport.

L'honorable membre commence par rappeler la lutte de plus en plus acharnée qui se poursuit en Amérique. Le cœur de l'Empereur, continue M. Pouyer-Quertier, s'est ému en présence de ce navrant et douloureux spectacle si contraire à toutes les lois de la civilisation et de l'humanité. Une médiation entre les belligérants a été proposée aux grandes puissances de l'Europe. Vous savez quel accueil lui a été réservé. Les Etats du nord de l'Amérique eux-mêmes ont reponssé, jusqu'à ce jour, toute intervention diplomatique. Il faut donc atten-

cevoir publiquement l'hommage de notre gratitude.

Avant de clore cette étude, nous voulons ajouter un mot sur cette éternelle question de l'établissement d'un musée. Chacun a reconnu depuis longtemps que le musée, actuellement possédé par la ville de Cahors, n'est pas à la hauteur des besoins de notre temps ; chacun est pénétré aujourd'hui de la gravité et de l'urgence qu'il y a de créer un musée nouveau. Quand donc arrivera le moment de la mise en œuvre ? Nous n'avons, certes, jamais douté des bonnes dispositions de l'administration municipale de la ville à ce sujet ; nous savons que tout ce qui touche au bien général, en particulier tout ce qui a trait aux arts, est trop l'objet de sa sollicitude, pour croire qu'elle n'a pas songé sérieusement à cette branche importante du service public. Quels sont donc les obstacles sérieux qui s'opposent à la réalisation de cette pensée ? Deux grands préjugés existent et semblent mettre entrave à l'exécution de cette pratique utile : 1^o une question de finances ; 2^o une question tirée de l'insuffisance d'éléments spéciaux et du peu d'importance des objets d'art possédés par la ville.

Nous avons démontré, ici-même, que de fortes sommes ne sont rien moins que nécessaires pour une telle entreprise. Il s'agit de prendre en location un local quelconque et d'y installer provisoirement les objets dont on peut disposer. On fait modestement quand on ne peut mieux faire : la richesse de l'enveloppe est une chose tout-à-fait accessoire ; en bonne logique, l'accessoire ne passe jamais avant le principal. Avoir un musée est indispensable ; on peut très-bien se passer de l'installer, si faire ne se peut, dans un palais. La population ira visiter le musée, partout où il sera installé, parce qu'un tel établissement parle à l'esprit en même temps qu'aux yeux, et que le peuple s'y instruit, au moins autant qu'il s'y amuse.

Doit-on être arrêté par la question du peu d'im-

dre des événements la solution de cette grande question d'Amérique.

En attendant, dans nos départements cotonniers de l'Ouest, la crise a pris une extension très-grande.

Après avoir indiqué les souscriptions si-généreusement ouvertes et dont le chiffre actuel s'élève à environ 2 millions, M. le rapporteur présente les détails sur la situation générale de l'industrie cotonnière en France, en Angleterre et sur le continent.

Depuis un certain nombre d'années, l'industrie cotonnière est parvenue à manufacturer des produits pour une valeur d'au moins 4 milliards : en Angleterre 2 milliards ; en France 800 millions ; sur le continent 1,200 millions.

La main-d'œuvre payée en Europe pour le travail de cette industrie est de près de 2 milliards. En France, continu le rapporteur, les approvisionnements de matière première étaient relativement plus grands qu'en Angleterre. Notre manière d'opérer a permis à nos usines de marcher, alors que les manufactures de l'Angleterre se fermaient ou étaient déjà arrêtées.

Aussi le ralentissement sérieux du travail n'a-t-il commencé en Normandie que vers septembre, et, dans l'Est, vers décembre. Il serait à craindre que, dans peu de semaines, la situation ne fût à peu près identique sur tous les points, s'il n'y avait lieu d'espérer que la consommation qui se tient dans la réserve depuis si longtemps pour les articles de coton, ne consent enfin à les payer à des prix en rapport avec le taux de la matière première.

La crise n'ayant pas en France la même étendue qu'en Angleterre, cela explique le mouvement moins actif de souscriptions. En Angleterre, elles datent de dix mois ; en France elles datent seulement de deux. Mais aujourd'hui, chez nous, un immense élan est donné ; des exemples généreux se manifestent de toute part, et nous pouvons compter que la charité française saura se montrer à la hauteur des nécessités de cette terrible crise.

Un mot encore sur une question technique. Il faut qu'il ne puisse rester aucun doute dans le pays sur la nécessité des souscriptions et des allocations sollicitées par le gouvernement.

On se demande pourquoi le coton ne manquant pas, l'industrie du coton a ralenti si largement ses travaux.

Le coton ne manque pas ; mais il atteint un prix de famine. Il a atteint des prix jusqu'ici inconnus. L'Europe était arrivée à consommer 90,000 balles.

L'urgence a été déclarée à la séance dernière, lors de la présentation du projet de loi, et il a été décidé que la discussion s'ouvrirait immédiatement après le dépôt du rapport de la commission.

Si donc personne ne demande la parole, je vais mettre aux voix l'article 1^{er}.

M. David Deschamps : Je demande la parole, non pour discuter le projet de loi, mais pour faire une simple observation.

Ce projet a été présenté dans l'intérêt de tous les départements qui souffrent de la crise cotonnière.

portance des objets, propres à une collection locale ? Une telle appréhension ne nous paraîtrait pas plus raisonnable. Un homme d'esprit nous disait dernièrement : « On commence un musée avec une épingle. » Cela est vrai, car un noyau, si infime qu'il soit, peut grossir insensiblement et quelquefois prendre rapidement des proportions considérables.

D'ailleurs, ce grief nous semblerait accuser de l'inexactitude, de l'injustice. Nous l'avons dit : notre ville possède quelques éléments d'un musée. Ces éléments sont même d'un prix et d'un mérite réels : c'est incontestable. Un seul vice, sans entacher leur valeur intrinsèque, a pu altérer leur crédit, c'est qu'ils soient confinés dans un local dont l'accès est impossible. Il importe aujourd'hui de les classer, de les coordonner, de les préserver de la poussière et de la rouille, de les compléter dans la mesure du possible, et de les mettre plus à portée des hommes désireux de s'instruire.

Il y a urgence, enfin, à s'occuper de cette innovation ; des intérêts sérieux s'y rattachent. Chaque jour de retard apporte une détérioration nouvelle à des objets conquis et amène la perte d'objets que l'on pourrait acquérir. Qu'on y songe donc ! Des personnes sont détenteurs d'objets précieux, dont elles seraient heureuses de faire hommage à leurs concitoyens ; d'autres achètent et emportent au loin des objets qui fussent restés dans la localité ! Qu'on songe que l'Etat se complait à embellir les musées de ses largesses ! Surtout que cette institution serait le prélude inévitable d'un service pour des recherches archéologiques, dans un pays si riche en cette matière ! Alors chacun dira avec nous, que ne pas prendre tous les moyens, en son pouvoir, pour sauvegarder de tels intérêts, c'est, assurément, méconnaître la nécessité de donner prompt satisfaction à d'impérieux besoins et encourir la plus grave responsabilité.

A. C.

Les souscriptions personnelles de l'Empereur ont eu expressément le même caractère de généralité. Or, je vois que la souscription nationale, qui est ouverte dans le *Moniteur*, porte le titre de : *Souscription en faveur des ouvriers de l'industrie cotonnière de la Seine-Inférieure*. Ce titre, ne répondant pas à la pensée de la souscription, je demande qu'il soit changé et rendu conforme au but qu'on se propose.

M. le Président : C'est là un détail étranger au projet de loi.

M. David Deschamps : Mon observation n'avait d'autre objet que de signaler le fait à l'attention du gouvernement. (Oui! Oui!)

Les deux articles du projet de lois sont successivement mis aux voix et adoptés.

L'ensemble du projet est adopté par suite du scrutin, à l'unanimité de 248 votants.

La proclamation de ce vote est accueillie par de vives marques d'approbation.

La séance est levée.

Le secrétaire rédacteur en chef,
DENIS DE LAGARDE.

Chronique locale.

Les personnes qui ont bien voulu souscrire à la Société du Prince Impérial, par la voie du *Journal du Lot*, sont avisées que le produit de cette souscription sera déposé lundi prochain à la caisse du Receveur général. Les souscriptions qui n'ont pas encore été versées seront reçues jusqu'à ce jour dans les bureaux du Journal.

Par arrêté préfectoral, en date du 7 janvier courant, l'ouverture de la première session ordinaire des conseils municipaux, pour 1863, est fixée, pour toutes les communes du département, au dimanche, 1^{er} février, et leur clôture au mardi, 10 du même mois.

Un autre arrêté de M. le Préfet, en date du 15 de ce mois, désigne M. Munin-Bourdin, doyen du conseil de Préfecture, secrétaire général, pour présider, dans l'arrondissement de Cahors, à la vérification des tableaux de recensement et au tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1863.

M. le Préfet, dans le Bulletin des actes administratifs (N^o 897), porte à la connaissance de MM. les Sous-Préfets et les Maires du département, la circulaire suivante :

Messieurs, Je viens de recevoir l'instruction pour l'admission à l'École navale impériale en 1863. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance à la préfecture (Division des Affaires militaires et de Police administrative), et dans chaque Sous-préfecture.

Les candidats devront se faire inscrire du 1^{er} au 25 avril, terme de rigueur, à la préfecture du département où est établi le domicile de leur famille.

Un décret impérial du 24 septembre 1860 fixe le minimum d'âge à 14 ans, et le maximum à 17.

C'est d'après cette règle que l'inscription des candidats aura lieu.

Je crois devoir aussi vous rappeler, en ce qui touche les demandes de bourse, que, conformément aux dispositions de la loi du 5 juin 1850, l'insuffisance de la fortune des parents et des jeunes gens doit être constatée, au moment de l'inscription de ces derniers, par une délibération motivée du Conseil municipal.

Recevez, etc.

Le Préfet du Lot,
M^{rs} P. DE FLEURY.

Dans le même Bulletin, M. le Préfet croit devoir rappeler à MM. les Maires que, ainsi qu'ils en ont été avisés, le 20 août 1861, par la voix du Recueil, M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, a désigné le département du Lot pour être le siège d'un concours régional, en 1865.

Une prime d'honneur agricole sera décernée à la même époque. — Cette haute récompense consistant en une somme de 5,000 fr. et une coupe d'argent de la valeur de 3,000 fr., est accordée au domaine le mieux dirigé et réunissant les améliorations les plus utiles et les plus propres à être offertes comme exemple.

Les candidats à cette prime d'honneur devront adresser à la Préfecture, au plus tard, le 1^{er} mars 1864, un mémoire rédigé d'après les instructions, avec des plans et notes à l'appui, afin de faire bien apprécier par la Commission chargée de visiter les domaines, les améliorations réalisées et les résultats obtenus.

MORT DE Mgr. BARDOU.

évêque de Cahors.

Hier soir, vers dix heures, Mgr. Bardou, évêque de Cahors, a rendu son dernier soupir. Sa maladie, que nous avons annoncée comme très-sérieuse, n'a fait qu'empirer. Il a beaucoup souffert dans la journée de vendredi.

Malgré l'état désespéré de S. G., Elle s'entretenait constamment dans des pensées pieuses acceptant ses souffrances avec résignation. « Mon Dieu ! disait-elle parfois, que votre volonté soit faite. Davantage, si vous voulez. »

Vers les quatre heures de l'après-midi Mgr. a donné sa bénédiction à quelques personnes. Le soir, à sept heures et demie, il voulait se lever. Quelques instants après, il prononça avec force une phrase mêlée de latin et de français dont on ne put saisir la suite, et immédiatement après il perdit connaissance. Une sueur froide couvrit tout son corps, et pensant qu'il allait rendre le dernier soupir, on récita les prières des agonisants.

Pour lui procurer autant que possible du soulagement, les médecins le firent étendre à terre sur un matelas. Mais Mgr. touchait à ses derniers instants. A dix heures, il a rendu, dans un calme complet, son âme à Dieu.

MM. les vicaires généraux, plusieurs membres du chapitre, M. l'économique du grand séminaire, et M. le secrétaire-particulier de Mgr., assistaient à ses derniers moments. Le frère et le neveu de Mgr. Bardou, qui s'étaient rendus auprès de lui, n'ont pu rester jusqu'au bout à ses côtés. Son autre frère, le chanoine, était retenu dans son propre lit par la maladie qui l'affecte depuis l'aggravation de l'état de Monseigneur.

Après le décès de Monseigneur on l'a, selon les prescriptions du cérémonial, lavé avec un mélange d'eau et de vin, et revêtu de ses habits ordinaires, jusqu'au moment où on pourra l'embaumer, le revêtir de ses habits pontificaux et l'exposer selon l'usage.

Depuis hier matin, à neuf heures, tantôt quatre, tantôt deux séminaristes, récitaient des prières. — Conformément au cérémonial ces prières se continuent.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette funèbre cérémonie.

Le Courier de Paris n'arriva pas hier soir à Cahors. Avis de ce retard avait été donné au public dans la journée de vendredi.

Le 26 du courant, le nommé Estival (Jean), cultivateur, à Lablanques, commune de Labastide, était monté sur un frêne pour l'émonder. La branche qui le soutenait cassa, et le malheureux Estival fut précipité la tête la première sur un rocher.

Sa mort a été instantanée.

Estival laisse dans la misère une veuve et une petite fille de deux ans.

Dans la nuit du 22 au 23 octobre dernier, le nommé Lospinas (Baptiste), roulier, perdit, entre Figeac et Lacapelle-Marival, un ballot de marchandise, consistant en draperie et mercerie. Toutes les démarches faites pour trouver ce ballot avaient été sans résultat, lorsque, le 23 du courant, le commissaire de police de Lacapelle-Marival, ayant fait des recherches chez le sieur L., cultivateur, au Madelbos, trouva les marchandises perdues. Procès-verbal a été dressé contre le sieur L.

On nous écrit de Courdon :

Les diverses corporations d'ouvriers de Gourdon (Lot), réunis, par un sentiment de religieuse et patriotique fraternité, se rendront, bannières en tête, dimanche, 1^{er} février, à la messe qui sera chantée par l'Orphéon, dans l'église St-Pierre. — Chaque membre devant verser à la quête faite en faveur de leurs frères malheureux de l'industrie cotonnière, la valeur d'une demi-journée de travail.

Nous avons fait connaître d'après les journaux de Lyon, la solution probable de la question du chemin de fer de Cette à Marseille par le littoral, et de Rodez à Montpellier.

Nos renseignements particuliers confirment cette nouvelle. On dit, en effet, que cette affaire est renvoyée à une commission ministérielle présidée par l'Empereur.

On affirme qu'elle est décidée, en principe, en faveur de la Compagnie du Midi, et qu'il ne s'agit plus que de décider les conditions de la concession.

Le décret paraîtrait dans une dizaine de jours. (*Journal de Toulouse.*)

Une question intéressante pour les officiers ministériels vient d'être résolue par la Cour d'Orléans.

Dans son audience du 10 janvier, cette Cour

a décidé que le décret qui supprime une charge d'officier ministériel (une charge d'avoué notamment) et qui fixe une indemnité à payer par les titulaires restant en fonctions à l'ancien possesseur de l'office supprimé, est une mesure prise par le Souverain dans les limites de ses attributions.

Cette mesure ne donne pas seulement le droit à la Chancellerie d'user des moyens coercitifs qui sont à sa disposition contre l'officier ministériel restant en fonctions qui refuserait le paiement de sa part dans l'indemnité lors de la transmission future de l'office de cet avoué; elle constitue contre les titulaires restant en fonctions un titre légitime de créance dont l'ancien titulaire peut demander l'exécution par les voies judiciaires.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

Sciences et Arts d'Agen.

La Société rappelle qu'à l'occasion du Concours régional agricole qui aura lieu à Agen, au mois de mai, elle a décidé que quatre médailles d'or seraient décernées après un concours littéraire dont suit le programme :

1^o *Poésie française ou appartenant à l'un des idiomes populaires du Midi.* Tous les genres sont admis à concourir; les pièces envoyées ne devront pas dépasser 300 vers.

2^o *Histoire.* Les auteurs auront à circonscrire, autant que possible, leur travail dans les annales de l'Agenais.

3^o *Littérature, esthétique, sciences morales et politiques.*

4^o *Agriculture.* On n'admettra que des Mémoires traitant des questions spéciales au Midi de la France ou l'intéressant d'une façon particulière.

Des médailles supplémentaires, en argent, seront décernées, s'il y a lieu.

Les sujets sont laissés au choix des concurrents.

Les Membres résidents et non-résidents de la Société sont, d'avance, mis hors de concours.

CONDITIONS DU CONCOURS.

Les travaux destinés à concourir seront écrits en français. Une exception spéciale est faite en faveur de la poésie. (*V. plus haut.*)

Ils devront être remis au Secrétaire-perpétuel de la Société avant le 1^{er} avril 1863.

Ils ne seront ni signés de leurs auteurs ni accompagnés d'indications pouvant aider à les faire reconnaître, mais ils porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle il se rapportera. Ce billet contiendra le nom et l'adresse de l'auteur, avec la déclaration que la pièce est inédite et qu'elle n'a jamais concouru.

Les travaux couronnés restent la propriété de la Société qui en dispose comme elle l'entend.

Le Président, Le Secrétaire-perpétuel,
D'IMBERT DE MAZÈRES. A. MAGEN.

EXPOSITION GÉNÉRALE

de la ville de Nîmes.

Mai 1863.

Le Concours régional agricole du Sud-Est doit avoir lieu, cette année, dans la ville de Nîmes.

A cette occasion, l'administration prépare diverses expositions spéciales, savoir :

Exposition de Botanique et d'Horticulture florale et maraîchère;
Exposition de Zoologie, Paléontologie, Géologie, Minéralogie et Industries minérales;
Exposition des produits industriels et manufacturés;
Exposition des Beaux-Arts.
Concours d'Orphéons et de Musiques civiles et militaires.

La position exceptionnelle de la ville de Nîmes, recommandable par son climat, par ses promenades si resplendissantes au printemps par ses monuments antiques, par de nombreux chefs-d'œuvre de l'art moderne et par les produits variés de son industrie, suffirait seule pour assurer une grande splendeur à ses exhibitions.

Les produits industriels et les richesses minérales de toute sorte abondent dans les régions qui avoisinent le département du Gard. — Ils seront magnifiquement représentés à Nîmes.

L'Algérie apportera aussi son tribut.

Avec l'agrément de M. le gouverneur général, le jardin public d'acclimatation enverra une collection de végétaux doublement remarquable par son originalité et par l'utilité que les départements méridionaux retireront de ces plantes nouvelles, en les fixant désormais sur leur sol.

Des productions de toute sorte seront expédiées par les colons.

Quelques provinces espagnoles, voulant faire acte de bon voisinage, ont pareillement annoncé des envois spéciaux.

Malgré l'éloignement, la Belgique promet des plantes et des dentelles.

Aussi la ville de Nîmes et le département n'ont-ils rien négligé pour faire le plus brillant accueil aux exposants, et ils n'ont pas hésité à s'imposer les plus grands sacrifices pour que

leur hospitalité réponde, dans une large mesure, à tout ce que l'on est en droit d'attendre d'une cité florissante, progressive et sympathique à tout ce qui est grand et beau.

Une splendide série de fêtes sera ajoutée aux autres solennités.

Le programme n'est point encore définitivement arrêté. — Toutefois, il comprend déjà, entre autres réjouissances:

1^o L'organisation d'un tir;

2^o Des courses espagnoles de taureaux, pour lesquelles on a fait appel aux plus célèbres *toreros* de la péninsule, et dans lesquelles seront lancés les plus fougueux animaux de la Navarre;

3^o Un grand carrousel militaire dans l'amphithéâtre romain.

Chaque fois que des têtes couronnées ont honoré Nîmes de leur présence, l'édilité s'est empressée de leur montrer son amphithéâtre ranimé comme aux temps antiques, et l'on sait que ses spectacles ont toujours excité la plus légitime admiration.

Ce monument grandiose, qui vient d'être l'objet d'une importante restauration, peut recevoir sur ses gradins plus de 30,000 spectateurs. Jamais spectacle plus neuf et plus attrayant n'aura fait accourir les populations environnantes habituées à se presser dans son enceinte.

Les industriels, les artistes, les amateurs et les savants de la France entière sont conviés à ces expositions spéciales de la ville de Nîmes.

Les demandes d'admission doivent être adressées à la Préfecture du Gard, avant le 1^{er} mars 1863.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 25 janvier 1863.

33 Versements dont 8 nouveaux. 5,388 f »
43 Remboursements dont 3 pour solde. 2,350 07

TAXE DU PAIN. — 23 octobre 1862.

1^{re} qualité 35 c., 2^e qualité 32 c., 3^e qualité 29 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{er} 15°; 2^e catégorie, 1^{er} 05°.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 95°; 2^e catég., 85°.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^{er} 30°; 2^e catégorie, 1^{er} 20°.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{er} 25°; 2^e catégorie 1^{er} 15°.
Pour la chronique locale: A. LAVTOUT.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet.)

POLOGNE.

Le Journal de Dresde publie un télégramme reçu de Varsovie annonçant que tous les individus pris les armes à la main seraient jugés conformément à la loi martiale. La ville est tranquille; les ordonnances de police deviennent plus rigoureuses. Il est défendu de sortir le soir sans lanterne.

— Le Journal de Saint-Petersbourg publie les nouvelles suivantes de Varsovie, 26 janvier, dans l'après-midi, reçues par la voie de Berlin, les communications directes étant interrompues :

Dans la nuit du 23, une bande d'insurgés a détruit le chemin de fer à Soura. Le 24, des troupes ont été envoyées de Varsovie, de Bialystoch et de Groduo pour rétablir les communications.

Des troupes ont été aussi envoyées sur d'autres points de la frontière dans le même but, mais jusqu'à présent les communications restent coupées entre Varsovie et Bialystoch. Les télégrammes du 25 annoncent que des bandes se sont montrées à Piestow et dans d'autres localités. Des troupes ont été envoyées contre elles. La nuit dernière les communications télégraphiques avec Varsovie, par la voie de Kowno ont été également interrompues.

— On écrit de Berlin que d'après les derniers avis de Pologne, émanant de bonne source, l'insurrection est complètement terminée à Varsovie et on espère s'en rendre prochainement maître dans les campagnes. Les nouvelles du duché de Posen sont des plus satisfaisantes. On n'a pu y constater aucune ramification du complot de Varsovie. Sur la frontière même, la tranquillité n'a pas été troublée et l'on n'a pas appris qu'aucune bande polonaise soit entrée sur le territoire prussien.

ITALIE.

M. Spaventa, secrétaire général du ministère de l'intérieur, a été élu député à l'unanimité moins dix voix, au premier et non pas au second tour de scrutin.

— Les lettres de Naples du 24, portent que les sénateurs et les députés des provinces méridionales, avant de partir pour Turin, ont formé à Naples une association dans le sens unitaire et constitutionnel. Cette association réclame Rome et ne veut pas de Naples pour capitale provisoire.

— Le Journal de Rome publie le résultat des travaux du cadastre, comme réponse au reproche d'inaction adressé au gouvernement pontifical. La promotion de dom Pitra, bénédictin français, au cardinalat est confirmée.

Le Pape est rétabli. Sa Sainteté donne des audiences comme par le passé.

ESPAGNE.

Le général Prim a donné sa démission de directeur général du génie, qui a été acceptée. Le général a la prétention de se mettre à la tête du parti progressiste. Il est douteux que M. Olozaga lui laisse le terrain libre.

Le ministère est décidé à provoquer un vote décisif des Chambres et à lutter contre toutes les difficultés, pourvu qu'il ait l'appui de la Couronne et du pays.

GRÈCE.

D'après les avis reçus de Gotha, le duc Ernest a définitivement décliné la candidature au trône de Grèce.

Pour extrait : A. LAYTOU.

NOTIONS générales sur le Service des Postes.

4° Articles d'argent.

La postesse charge, moyennant un droit de 2 p. 0/0, du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayants droit dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus pour les armées françaises en pays étrangers, pour les militaires et marins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'Etat, et pour les transportés à Cayenne. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 40 francs, les mandats supportent, outre le droit de 2 p. 0/0, un droit de timbre de 35 centimes.

Lettres pour les colonies et l'étranger.

La taxe et les conditions d'envoi des lettres et des imprimés pour les colonies françaises et l'étranger sont réglées par des décrets spéciaux. Tous les renseignements utiles à ce sujet sont fournis au public dans les bureaux de poste; ils se trouvent aussi dans l'Annuaire des Postes, et dans un tarif dont la vente aux particuliers est autorisée.

Les lettres pour l'étranger sont affranchies, soit au moyen de timbres-postes et jetées à la boîte, soit en numéraire aux guichets des bureaux et laissées entre les mains des agents des postes. Revêues de timbres insuffisants, elles sont considérées comme non affranchies, et ne peuvent recevoir cours, si elles sont à destination des pays pour lesquels l'affranchissement est obligatoire.

Lettres de et pour les armées à l'étranger.

Les lettres de l'intérieur de l'Empire pour les armées françaises à l'étranger, et réciproquement, ne supportent que la taxe de direction à direction, lorsqu'elles sont transportées exclusivement par des services français. Les lettres des armées françaises à l'étranger pour l'intérieur de l'Empire doivent être

déposées dans les bureaux de poste militaires français, à l'exclusion des bureaux de poste civils des pays où se trouvent les armées. Il n'est pas reçu de lettres chargées contenant des valeurs déclarées ni de valeurs cotées à destination de l'étranger et des armées à l'extérieur de l'Empire.

La fin prochainement.

Faits divers.

Un douloureux évènement vient d'arriver dans le quartier de la Villette. Un certain nombre d'ouvriers égoutiers étaient descendus dans un égout qui longe le quai de la Loire et le suivaient pour le curer, quand soudain dix d'entr'eux furent surpris par les émanations du gaz délétère et tombèrent évanouis. L'alarme ayant été donnée par les autres ouvriers, on organisa immédiatement un service de sauvetage, et l'on parvint, non sans difficultés, à remonter une à une les dix victimes. Des médecins, appelés, vinrent leur donner les secours de l'art et parvinrent, après un traitement prolongé, à ranimer sept de ces hommes; mais leurs soins furent infructueux pour les trois autres; on ne put que constater qu'ils avaient succombé à l'asphyxie.

Les sept hommes survivants ont été transportés à l'hôpital St-Louis, où les soins leur ont été continués. Leur situation est très-grave, et l'on a des craintes assez sérieuses pour plusieurs d'entr'eux.

Ces ouvriers étaient descendus au nombre de quatorze dans l'égout; c'est en approchant d'un amas d'immondices qu'ils ont été atteints par les émanations du gaz délétère qui s'en échappait, et que dix d'entre eux sont tombés instantanément sans connaissance. Les quatre autres, moins gravement atteints, ont pu remonter en chancelant et donner l'éveil. Après avoir reçu quelques soins, ils ont pu retourner à leur domicile.

— Dernièrement, un garçon-brasseur, de la commune du Sart, près de Guise, se plaignait chez un aubergiste, qui est aussi bourellier dans cette commune, de ce qu'il ne lui avait jamais fait aucun cadeau. L'aubergiste, en plaisantant, lui répondit qu'il lui ferait cadeau de son cerceuil. Par une étrange fatalité, à peu de temps de là, le malheureux ouvrier était écrasé en sortant de l'auberge; on l'y ramena et il y est mort. Le maître de l'établissement a malheureusement pu tenir sa promesse; d'un autre côté, le patron de la victime qui était un excellent sujet a adopté un des quatre enfants de ce malheureux; l'élan était donné, et un terrain a été acheté pour y

construire une maison; les patrons et les ouvriers ont donné, les uns les matériaux, les autres la main-d'œuvre, de manière que cette famille, bien digne d'intérêt, se trouve aujourd'hui logée par la bienfaisance publique. Le curé de la commune a voulu, de son côté, contribuer à cette bonne œuvre, en abandonnant ses honoraires pour l'enterrement. Il paraît que le défunt avait prêté, sans aucun titre, un peu d'argent, fruit de ses économies; avant même l'enterrement, les personnes à qui ces prêts avaient été consentis, sont venus le déclarer à la famille.

On ne saurait donner trop de publicité à des faits aussi honorables.

Pour extrait : A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Condom (Gers), 28 janvier.

Le calme sur les affaires en eaux-de-vie, que nous avons signalé dans notre dernier bulletin, semble avoir voulu cesser dans le courant de cette semaine. Quoique les transactions n'aient pas été très importantes, il s'est acheté quelques petits lots avec une légère faveur. Les eaux-de-vie rassises paraissent plus recherchées.

Judi, à Eauze, et hier, à Condom, les prix se sont raisonnés de la manière suivante: Haut-Armagnac, 75 à 76-25; Ténarèze, 80 à 82-50; Bas-Armagnac, 90 à 92-50.

(Moniteur agricole de Bordeaux).

Théâtre de Cahors.

Dimanche, 1^{er} Février 1863.

Première représentation de M^{me}

FAURÉ-BRIÈRE,

Première chanteuse légère du Théâtre de l'Opéra-Comique (Paris), et de Londres.

LE BARBIER DE SÉVILLE

Opéra comique en 3 actes.

On commencera par

LA PERMISSION DE DIX HEURES

Vaudeville en un acte.

Les portes et les bureaux s'ouvriront à sept heures. — On commencera à sept heures et demie.

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT, DE LA 1^{re} QUINZAINE DE JANVIER.

| | Hectolitre. | le quintal métrique. |
|--------------|--------------------|----------------------|
| Froment.... | 22 ^l 44 | 28 ^l 57 |
| Méteil..... | 18 20 | 24 33 |
| Seigle..... | 15 31 | 20 94 |
| Orge..... | 14 » | 23 33 |
| Sarrasin.... | 10 72 | 18 15 |
| Mais..... | 13 11 | 18 52 |
| Avoine..... | 7 96 | 18 52 |
| Haricots.... | 20 25 | 25 04 |

PAIN (prix moyen).

1^{re} qualité, 0^l 35; 2^e qualité, 0^l 31; 3^e qualité, 0^l 27.

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 1^{re} quinzaine de janvier.

| | Amenés. | Vendus. | Poids moyen. | Prix moyen du kilog. |
|--------------|---------|---------|--------------|----------------------|
| Bœufs..... | 45 | 45 | 598 k. | 0 ^l 67 |
| Veaux..... | 75 | 75 | 91 k. | 0 ^l 76 |
| Moutons..... | 297 | 297 | 33 k. | 0 ^l 56 |
| Porcs..... | 143 | 143 | 178 k. | 4 ^l 20 |

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 1^l 08; Vache 0^l 71; Veau 1^l 17; Mouton, 1^l 19. Porc, 1^l 47.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Mercredi, 28 janvier 1863.

| | Hectolitres exposés en vente. | Hectolitres vendus. | PRIX moyen de l'hectolitre. | POIDS moyen de l'hectolitre. |
|-----------|-------------------------------|---------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Froment.. | 176 | 71 | 22 ^l 02 | 78 k. 240 |
| Mais..... | 98 | 37 | 12 ^l 13 | » |

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

29 janvier 1863.

| | Au comptant : | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
|---------------------|---------------|----------------|---------|---------|
| 3 pour 100..... | 69 80 | » | » | » 05 |
| 4 1/2 pour 100..... | 98 70 | » | 40 | » |

30 janvier.

| | | | | |
|---------------------|-------|---|----|---|
| Au comptant : | | | | |
| 3 pour 100..... | 69 90 | » | 40 | » |
| 4 1/2 pour 100..... | 99 | » | 30 | » |

31 janvier.

| | | | | |
|---------------------|-------|---|---|------|
| Au comptant : | | | | |
| 3 pour 100..... | 69 85 | » | » | » 05 |
| 4 1/2 pour 100..... | 98 75 | » | » | » 25 |

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Décès.

28 janvier. Enfant du sexe féminin né-mort des époux Combes et Bellard.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

En vente chez M^{me} veuve Richard, libraire à Cahors, et chez tous les Libraires du département

CALENDRIER

Statistique, Administratif et Commercial

DU DÉPARTEMENT DU LOT POUR 1863

Contenant les Adresses des principaux Négociants, commerçants, etc., du département. — Les Foires du Lot, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze et de la Dordogne, ont été scrupuleusement prises en entier dans les Annaires de ces préfectures.

On trouve toujours, chez M^{me} Richard, les ouvrages de Religion et d'Histoire des meilleurs auteurs; les ouvrages classiques et l'Article de bureau au complet.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournoy, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

A VENDRE OU A LOUER

L'HOTEL DU LION D'OR

Situé à Castelfranc (Lot), prenant son entrée principale sur la route impériale n° 111, de Milhau à Tonneins, composé d'un vaste bâtiment, cour, jardin, remise, écurie, etc.

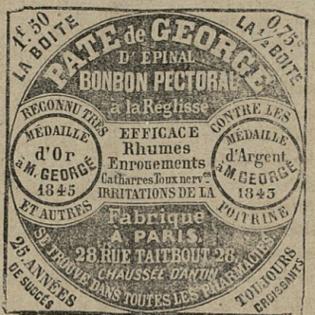
S'adresser, sur les lieux, à M. Salady ou bien à M^e Pagès, notaire.

Grandes facilités pour le paiement.

BAYLES JNE

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs et colorés des meilleures fabriques de Paris; baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, stéréoscopes, éprouves et articles d'arpenteur.

15 années de succès!
RHUMES, TOUX NERVEUSES
BRONCHITES ET AUTRES IRRITATIONS
DR POITRINE,
guéries et prévenues par l'emploi
DU SIROP PECTORAL PARÉGORIQUE
ET DE LA PATE PECTORALE
de Émile MOUSSERON, ph. à Dijon.
Dépôt dans les principales pharmacies.



FERANDO (CADET),
A la Verrerie de Cahors.

Le sieur FERANDO a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vend les bouteilles de toutes formes et de toute dimension: Verre clair et verre mixte, à 25 p. 0/0 de rabais. La fabrication, la solidité et la beauté de la bouteille ne laisse rien à désirer.

Moyennant une augmentation de 4 franc 50 centimes par cent bouteilles, on y mettra votre cachet, portant vos noms, prénoms, profession et domicile.

Le sieur FERANDO, continue toujours son grand commerce de charbons, en gros et en détail, soit pour la forge, soit pour la grille, soit pour fours à chaux, il tient aussi le coke et le grèsillon.

Sa briquetterie et ses fours à chaux lui permettent aussi de livrer la meilleure qualité de briquet et chaux à prix réduits.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.